

POINT FORT

L'explosion attendue du nombre de faillites n'a pas eu lieu. Mais le risque demeure

CONJONCTURE. Les dépôts de bilan d'entreprises ont en réalité diminué au cours du semestre, notamment en raison des prêts Covid. A l'inverse, les créations de sociétés pourraient atteindre un record.

Christian Affolter

La vague de faillites, maintes fois évoquée comme quasi inévitable, n'a toujours pas traversé la Suisse. Tout au contraire. Les dépôts de bilan d'entreprises ont diminué, de manière marquée, sur le bassin lémanique et au Tessin quand ils ne sont pas restés stables dans les autres régions (voir graphique).

De vague, il en a cependant déferlé une sur la Suisse, mais de créations d'entreprises. Et sur l'ensemble du territoire. L'année 2021 pourrait même se terminer sur un nouveau record avec le franchissement de la barre des 50.000 nouveauxancements de sociétés. Pour autant que le rythme des 26.382 nouveaux enregistrements au registre du commerce entre les mois de janvier et de juin se poursuive, ont encore relevé les experts de Dun & Bradstreet (D&B) (voir graphique).

Dans les statistiques pour le premier semestre 2021 qu'elle a publiées en juillet, la compagnie spécialisée dans les données économiques et financières précise que cette dynamique ne se concentre pas sur une seule branche. En chiffres absolus, le commerce de détail a enregistré l'accroissement le plus

fort, suivi du courtage et de la gérance immobilière, ainsi que du conseil fiscal et du conseil aux entreprises. Le contrebalancement entre faillites et créations d'entreprises est donc particulièrement favorable. Ce qui souligne que la Suisse se trouve dans une période de forte reprise conjoncturelle.

L'APPORT ESSENTIEL DES MESURES ÉTATIQUES

Parmi les secteurs les plus fortement touchés par les faillites au cours des six premiers mois de l'année se trouve à nouveau le commerce, en raison des restrictions imposées dans le cadre de la pandémie. Toujours selon le KOF (Centre de recherches conjoncturelles), l'hôtellerie-restauration, l'industrie du divertissement ainsi que les transports ont été également tout autant affectés par ces mesures. Des branches qui sont encore exposées à des changements structurels provoqués par l'évolution des préférences des consommateurs, ajoute l'institut zurichois.

Si les réouvertures qui ont suivi l'allègement des restrictions ont provoqué en mai une hausse des cas de faillites de 8,3%, comparé au même mois de 2020, cette

recrudescence ne s'est toutefois pas confirmée en juin (-8%).

L'absence d'une vague de faillites, jusqu'à présent, s'explique par les programmes de soutien mis en place par la Confédération et les cantons, analyse Christian Wenger, directeur de Cautionnement Romand: «Enormément de liquidités ont été mises sur le marché sous forme de crédits, mais aussi dans le cadre des RHT. Les cantons romands se sont montrés proportionnellement plus généreux.»

Selon EasyGov, site de la Confédération consacré aux crédits Covid, 138.945 prêts ont été accordés, pour un

volume total de 17,11 milliards de francs. La restauration se trouve en tête de la liste des branches pour le nombre de crédits accordés, tandis que le commerce de gros occupe la première position en termes de montants. Sur ce total, une part de 83% a été dévolue à des microentreprises comp-

tant moins de 10 employés. Celles-ci ne réunissent pourtant que 44,3% du volume de crédits. Le site EasyGov recense aussi 13.751 crédits pour 2,96 milliards qui ont été entièrement remboursés. Par ailleurs le Cautionnement Romand a joué un rôle important dans le cadre des crédits Covid, puisqu'il en a garanti 38.060, soit une part de 28,6%.

Si le nombre de faillites se trouve à un niveau plus faible qu'en 2019, cela pourrait aussi s'expliquer par le fait que des entreprises «zombie», qui étaient déjà en péril avant l'éclatement de la pandémie, sont parvenues à assurer leur survie grâce aux

travaux réalisés en a bénéficié.» Et de préciser que des abus «ont été dénoncés dans seulement 0,8% des cas. Ce qui n'est rien, la vérification des conditions pour un prêt Covid étant effectuée après son obtention».

LE RISQUE DES DEMANDES D'AMORTISSEMENT

Alors que les crédits Covid de la Confédération visent à éviter des pics temporaires de dépôts de bilan, le risque d'une vague de faillites paraît cependant faible, malgré une certaine tendance à la hausse, selon les analystes du KOF. D'autant que le Parlement a encore allégé les contraintes financières pour ce type de prêts: ils sont désormais remboursables d'ici à 2028 et ils devraient rester exempts d'intérêts jusqu'à échéance.

Contrairement à l'institut conjoncturel zurichois, Christian Wenger pense que cette potentielle vague n'attendra pas si longtemps: «Je la vois arriver dans les deux prochaines années.» Un horizon qu'il explique par le fait que «les banques préfèrent avoir des crédits porteurs d'intérêts, et vont tenter de demander des amortissements de prêts Covid pour 2022 déjà, même si elles ne peuvent pas forcer une entre-

prise à rembourser. C'est très subjectif, mais je m'attends à une perte de 20% de ces crédits pour la Confédération.» Ce qui pourrait ainsi faire grimper les appels à caution, qui ne représentent actuellement qu'une somme de 211,4 millions sur un total de 17,11 milliards.

LE SUIVI DES CONDITIONS SUR LES CRÉDITS COVID

En contrepartie du fait de ne pas avoir à payer des intérêts, l'entreprise bénéficiaire doit respecter des conditions strictes. Elle est notamment obligée de rembourser la totalité de cet emprunt avant de verser à nouveau des dividendes. Cela s'applique même si l'entreprise n'a pas utilisé les fonds de la ligne de crédit. Il suffit que celle-ci ait été approuvée. «Il y a environ 600 sociétés bénéficiaires qui ont distribué des dividendes. Mais en leur expliquant les règles, dans la majorité des cas, cela se passe très bien», selon le directeur de Cautionnement Romand. Avec un crédit Covid, il n'est pas possible non plus de rembourser des prêts interentreprises (ce qui est difficile pour les sociétés ayant une structure de holding) ou d'effectuer de nouveaux investissements. ■



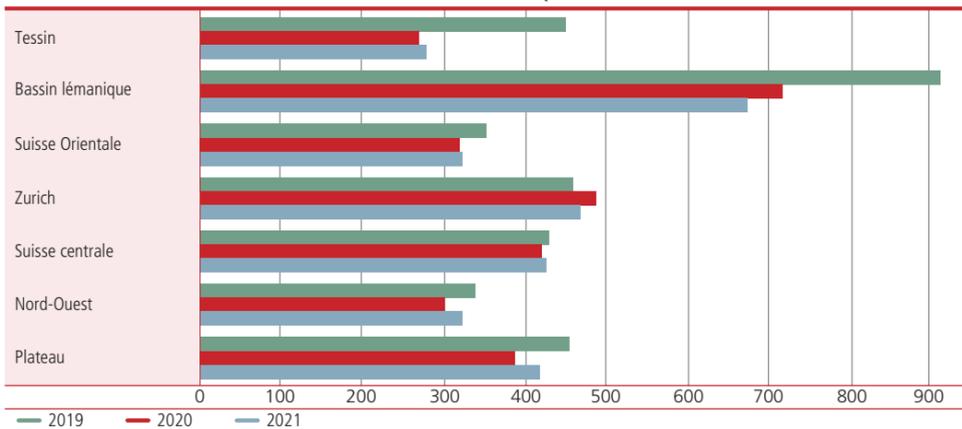
«Je vois arriver une vague de faillites dans les deux prochaines années.»

Christian Wenger
Directeur de Cautionnement Romand

volume total de 17,11 milliards de francs. La restauration se trouve en tête de la liste des branches pour le nombre de crédits accordés, tandis que le commerce de gros occupe la première position en termes de montants. Sur ce total, une part de 83% a été dévolue à des microentreprises comp-

crédits Covid. Tout en niant pas cette éventualité, le directeur de Cautionnement Romand tire néanmoins un bilan positif de ces soutiens: «Des entreprises n'auraient pas dû bénéficier de cet argent. Mais face aux quelques abus, il faut voir l'énorme utilité de ces crédits. Un cinquième des en-

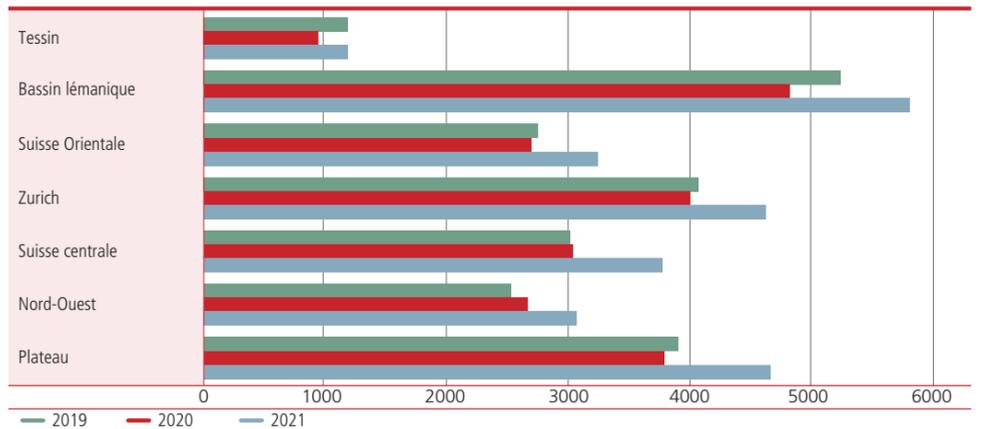
LES FAILLITES ONT DIMINUÉ SUR LE BASSIN LÉMANIQUE ET AU TESSIN AU PREMIER SEMESTRE



Aucune vague de faillites ne s'est produite en Suisse depuis le début de la pandémie. Dans certaines régions, il y a même eu une baisse marquée.

D&B

LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES AU-DESSUS DU NIVEAU DE 2019 AU PREMIER SEMESTRE



Les créations d'entreprises ont grimpé au-dessus du niveau de la pré-pandémie dans toutes les régions. La hausse sur le bassin lémanique est particulièrement forte.

D&B

L'après-pandémie, une étape difficile à gérer pour la construction

«La réaction de la Confédération à la pandémie a sauvé énormément d'entreprises.» **Roland Andrey**, CEO de Catyph



Holding, un réseau de dix sociétés de construction actives dans le second œuvre, témoigne de la «rapidité exemplaire» de l'attribution des crédits Covid. Pour l'une de ses entreprises, l'argent est arrivé sur le compte quelques heures après le dépôt de la demande. Et pour les autres, la procédure a pris au maximum une semaine.

Dans le cadre de la situation actuelle, le domaine de la construction fait face à ses propres défis, notamment en ce qui concerne la gestion des liquidités. La reprise pourrait générer des besoins plus importants, par exemple pour Nobile & Martin (entreprise de peinture, plâtrerie et faux-plafonds). Plutôt que de recevoir des acomptes, l'entreprise doit effectuer la commande, payer ses ouvriers, puis attendre 60 à 90 jours avant d'être payée à son tour. «Je me suis adressé à la FAE (Fondation d'aide aux entreprises à Genève), et j'ai demandé un prêt pour avoir des réserves, qui permettent à la fois de

se développer et de faire face à d'éventuelles difficultés. Ils ont été très réactifs, même si j'ai dû cautionner à titre personnel», raconte le CEO de Catyph Holding. Aujourd'hui, les liquidités sont suffisantes, mais Roland Andrey doit s'investir au point de ne pas prendre de vacances.

La problématique de la répercussion des coûts

La construction est également affectée par les pénuries, voire les ruptures de la chaîne d'approvisionnement, qui peuvent provoquer des arrêts de chantiers momentanés. Ce qui signifie concrètement,

selon Roland Andrey, que «des pièces habituellement livrées directement des stocks ne peuvent pas être fournies avant septembre.»

Le KOF le souligne lui aussi dans ses dernières perspectives pour le secteur publiées mercredi. Pour maintenir leur rentabilité, les entreprises devraient pouvoir répercuter les hausses de prix des produits. Sur le terrain, cela paraît difficile à appliquer, d'autant que les coûts pour la main-d'œuvre qualifiée grimpent également: «Les types de contrats conclus et la forte concurrence ne permettent pas de répercuter les hausses, qui compressent

ainsi les marges. L'époque où l'on ne perdait pas d'argent sur un chantier, avec un carnet rempli deux ans à l'avance, est révolue. Il faut sans cesse rechercher toutes les possibilités pour faire des économies. Mais le propre d'un entrepreneur, c'est de savoir s'adapter à toutes les situations, d'être imaginatif et réactif», insiste Roland Andrey.

Renforcer les stocks n'est pas une solution pour autant. En plus du coût des surfaces occupées, qui a augmenté, «les choses deviennent beaucoup plus vite obsolètes que par le passé», selon le CEO de Catyph Holding. **CA**